

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015**CP2015_10_31
id. 2108

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

POLITIQUE "AVENIR ENTREPRISE"**ENTREPRISES****1) Aide Immobilière aux activités productives :**

GAEC DES TILLEULS à Saint Nauphary, SICA SAINT MICHEL à Moissac, SAS MICOULEAU à Beaumont de Lomagne, SARL ATELIER MECA GANEL à Montjoi, SARL POMMES LOMAGNE à Castelsarrasin, SAS PRISMADD à Montauban, SAS DISTRIBUTION CANCEL FRUIT à Montesquieu,

2) Aide à l'acquisition d'équipements industriels de production :

GAEC DES TILLEULS à Saint Nauphary, SAS MICOULEAU à Beaumont de Lomagne, SARL ATELIER MECA GANEL à Montjoi, SAS PRISMADD à Montauban, SAS DISTRIBUTION CANCEL FRUIT à Montesquieu, SAS BOYER à Moissac,

3) Aide à l'investissement immatériel :

SAS PRISMADD à Montauban

Conformément à la délibération du Conseil Départemental adoptée lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Département peut apporter une aide financière directe aux entreprises dans leurs phases d'implantation, de développement ou de reprise, pour des projets qui englobent à la fois l'investissement immobilier, l'achat de matériel de production et les études associées à des programmes de recherche et développement.

Cette politique « Avenir Entreprise » repose donc sur trois aides (immobilier, mobilier, immatériel) qui sont mises en œuvre concomitamment ou non en fonction du contenu du projet présenté par l'entreprise, des dépenses éligibles et, bien sûr, du nombre d'emplois maintenus ou créés.

En ce qui concerne les opérations subventionnables, le principe est d'accorder les aides départementales aux projets de développement prévus par les entreprises pour les trois années à venir. Dans ce cadre, l'aide apportée par le Département vise à répondre globalement à l'ensemble des besoins définis par l'entreprise.

En matière de développement économique, le dispositif « Avenir Entreprise » permet d'apporter des subventions tant aux acteurs privés, tels que les entreprises qui souhaitent réaliser un projet global d'investissement et exercent leur activité dans la production de biens ou de services, sous réserve que ces services concourent à l'amélioration de la production des entreprises industrielles, qu'aux acteurs publics, tels que les collectivités locales lorsqu'elles sont mandatées par des entreprises pour lesquelles elles réalisent des investissements immobiliers.

Je vous précise qu'à mi-parcours de la période de 3 ans, la Région et le Département ont prévu de rencontrer l'entreprise afin de réajuster éventuellement le programme en cours et les aides accordées.

Le taux de participation ainsi que le montant maximum de l'aide du Département sont fixés au cas par cas, en fonction des investissements à réaliser et des participations des autres collectivités, dans le respect des taux maximum d'aides cumulées autorisés par le nouveau règlement A.F.R. 2014 - 2020 (aides à finalités régionales) approuvé par la Commission Européenne le 28/06/2013 (SA39252) à savoir:

Taille des Entreprises	Taux maximum d'aides		
	Dans le zonage AFR (*)	Hors zonage AFR	Secteur agro alimentaire
Grandes Entreprises	10 %	Règle de minimis (**) dans la limite de 200 000 € sur 3 ans	Règle de minimis
Moyennes Entreprises	20 %	10 %	40 %
Petites Entreprises	30 %	20 %	

(*) Communes éligibles : Castelsarrasin, Goudourville, Lauzerte, Moissac, Montagudet, Montaigu de Quercy, Montbarla, Montesquieu, Pommevic, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinnasse, Valence d'Agen, Castanet, Caylus, Ginals, Laguépie, Mouillac.

(**) règle de minimis : règlement européen du 14/07/2013

MODALITES D'OCTROI DES TROIS AIDES ISSUES DU DISPOSITIF AVENIR ENTREPRISE

1. Investissements immobiliers :

La subvention départementale pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de bâtiments est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette subvention est plafonnée à 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

2. Acquisition d'équipements industriels de production :

La subvention départementale pour l'achat d'équipements industriels de production en relation directe avec l'activité de l'entreprise est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage AFR. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette aide est :

- limitée à 1/3 de la subvention possible totale,
- plafonnée à 25 000 € par programme d'investissements présenté.

3. Investissements immatériels

La subvention départementale pour :

- les études pré-opérationnelles de faisabilité technique ou commerciale,
- les audits, diagnostics ou autres types d'études de positionnement,

- les programmes de Recherche et Développement pour la mise au point de nouvelles techniques ou produits.

Elle est calculée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage AFR. Elle est calculée sur le montant HT de la dépense éligible, et l'aide est plafonnée à 10 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise », réuni le **17 septembre 2015**, a déterminé les projets éligibles à chacun des trois types d'aides aux activités de production susvisées, qui sont l'objet du présent rapport.

* * * * *

I – GAEC DES TILLEULS à Montauban (ECO 01589 FIES et ECO 01588 EIPE)

a) L'entreprise

L'exploitation agricole de M. CANTALOUBE, située route de St Nauphary, existe depuis 1950. Depuis le 13 Aout 2014, le père et le fils se sont associés à 50/50 pour créer le GAEC DES TILLEULS. Damien, jeune diplômé de l'école d'ingénieur agronome de Purpan, souhaite développer l'activité de fabrication de yaourts ultra frais.

Le GAEC a trois activités :

- la production laitière avec une cinquantaine de vaches (principale activité),
- la production de yaourts
- la production de culture comme le tournesol et le maïs d'ensilage.

b) Le projet

M. Damien CANTALOUBE souhaite donc développer l'activité de fabrication de yaourts pour répondre au besoin croissant et à l'effet d'aubaine du marché de la nutrition en s'appuyant sur la notoriété du label « bleu blanc coeur ».

En ce qui concerne l'activité fabrication de yaourt, objet de la demande de subvention, l'entreprise génère 32 618 € de chiffre d'affaires. Seuls des yaourts ultra frais sucrés ou sans sucre sont proposés faute d'installation adaptée. Même si l'activité est encore peu importante, la majeure partie de la production est vendue à la Clinique Pasteur à Toulouse. Des épiceries fines proposent aussi ses produits comme à l'épicerie « Martin » ville basse à Montauban.

L'exploitation dispose du Label « Bleu blanc coeur » qui se caractérise par des obligations en teneur en OMEGA3 et en acide gras. Pour ce faire l'alimentation du bétail comprend des graines de lin.

M. Damien CANTALOUBE envisage donc d'élargir sa gamme en créant des nouvelles recettes (bi-couche, riz, semoule) et de multiplier son chiffre d'affaires au moins par 4 en trois ans.

Par ailleurs, il est en recherche de fournisseurs pour changer d'emballage et d'étiquetage afin de réduire les coûts et améliorer la marge commerciale.

Pour répondre au développement de cette activité la création d'un laboratoire d'environ 300 m2 sur le site de l'exploitation ainsi que l'acquisition de matériel de fabrication sont nécessaires.

c) Les investissements

Le coût total du projet s'élève à 111 033 € et se décompose ainsi :

	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
Immobilier		
Gros œuvre fromagerie	9 418 €	9 418 €
Aménagements fromagerie	57 024 €	57 024 €
Sous-total (1)	66 442 €	66 442 €
Matériel		
Equipement laboratoire	44 591 €	44 591 €
Sous-total (2)	44 591 €	44 591 €
TOTAL GENERAL (1+2)	111 033 €	111 033 €

d) Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « avenir entreprise » du Conseil Départemental.

Le FEADER et la Région ont accordé une aide totale de 17 500 €. Le Grand Montauban a accordé une aide de 13 457 €, à parité avec le Conseil Départemental.

Compte tenu des positions des autres financeurs (FEADER, Communauté d'agglomération du Grand Montauban), le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- immobilier : une aide de **7 512 €**,
- matériel : une aide de **5 945 €**,

soit au total, une proposition de subvention d'un montant de 13 457 € pour un programme d'investissement sur 3 ans.

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- de multiplier le chiffre d'affaires par 4,
- d'étendre la gamme de yaourts,
- de créer un emploi,

propose d'accorder à l'entreprise **GAEC DES TILLEULS**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention de **13 457 €**

portant l'aide globale attribuée à ce projet, tous financeurs confondus, à **44 414 €** soit 40 % du coût total du programme (régime agro alimentaire).

II – SICA SAINT MICHEL à Moissac (ECO 01593 FIES)

a) L'entreprise

La SICA ST MICHEL dont M.MIRAMONT est le Président, a été créée en 1986 à la demande d'un groupe d'arboriculteurs et d'une entreprise commerciale qui vendait les fruits, afin de pouvoir bénéficier de capacités de stockage pour étaler les ventes et gérer la fluctuation des prix.

En 2010, la SICA a racheté le site de Presti fruit sur la zone de Borde Rouge à Moissac. Elle compte 8 adhérents.

b) Le projet

La SICA souhaite augmenter sa capacité de stockage de 1 000 tonnes supplémentaires pour répondre aux besoins de la coopérative CFQG et à la demande croissante des adhérents. En effet, la capacité de stockage est arrivée à saturation. Cette extension permettra de conforter leurs activités et de peser davantage sur le marché à l'export en augmentant l'offre proposée en pommes.

Durant la période d'été les frigos sont loués à des clients extérieurs à la SICA pour que l'outil soit utilisé et donc amorti, toute l'année.

Le projet concerne la construction de frigos en atmosphère contrôlée.

c) Les investissements

Le coût total du projet s'élève à 742 058 € et se décompose ainsi :

	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
Immobilier		
Travaux de bâtiment	393 876 €	0 €
Terrassement/VRD	81 664 €	81 664 €
Travaux Equipement	212 280 €	0 €
Investissement matériel	54 238 €	0 €
TOTAL GENERAL	742 058 €	81 664 €

d) Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « avenir entreprise » du Conseil Départemental.

Le Conseil Régional et l'Europe interviennent sur ce projet à hauteur de 264 157 €.

Compte tenu des positions des autres financeurs (Région, FEADER), le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- immobilier : une aide de **29 414 €** pour un programme d'investissement sur 3 ans.

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- de répondre à la demande des adhérents
- d'augmenter le chiffre d'affaires de 37 %
- de multiplier par 3,5 le résultat d'exploitation
- de créer un emploi en conditionnement qui sera partagé entre l'adhérent principal (Coopérative fruitière Quercy Gascogne) et la SICA St Michel

propose d'accorder à l'entreprise **la SICA SAINT MICHEL**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention de **29 414 €**

portant l'aide globale attribuée à ce projet, tous financeurs confondus, à **293 571 €** soit environ 40 % du coût total du programme (régime agro alimentaire).

III – SAS MICOULEAU à Beaumont de Lomagne (ECO 01324 FIES et ECO 01323 EIPE)

a) L'entreprise

Créée en 1888, la petite charcuterie Beaumontoise a su se développer grâce au savoir-faire et au sérieux d'André et Nicole MICOULEAU qui ont transmis leurs compétences à leurs trois enfants. En 2013, la Maison MICOULEAU a fêté ses 125 ans.

L'entreprise fabrique du foie gras, des confits de canard, de porc et des plats cuisinés du terroir grâce aux fournisseurs de la région. Sa clientèle se situe à Beaumont de Lomagne, dans la région Midi-Pyrénées mais également au niveau national.

b) Le projet

Le chiffre d'affaires de l'entreprise stagne. Afin de renouveler sa clientèle, et conquérir de nouvelles parts de marché, MICOULEAU souhaite se développer à la fois à l'export, créneau pas ou très peu exploité, et développer le e-commerce. Le renouvellement de l'offre est aussi très important pour capter de nouveaux clients. Elle va donc créer des nouvelles recettes. Pour ce faire, un poste de commercial, de cuisinier et de chargé qualité sont ouverts de même qu'un emploi à la production

La mise en place d'une démarche qualité va permettre à l'entreprise de mieux se structurer, s'organiser avec des méthodes plus efficaces.

Le projet consiste à agrandir le laboratoire de fabrication et à l'équiper de matériel adapté.

c) Les investissements

Le coût total du projet s'élève à 180 170 € et se décompose ainsi :

	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
Immobilier		
Gros oeuvre	28 173 €	28 173 €
Aménagements intérieurs spécifiques	20 318 €	20 318 €
Sous-total (1)	48 491 €	48 491 €
Matériel		
Matériel de production	34 670 €	34 670 €
Etiquetage	66 157 €	66 157 €
Sous-total (2)	100 827 €	100 827 €
Immatériel		
Site internet et communication	30 852 €	0 €
Sous-total (3)	30 852 €	0 €
TOTAL GENERAL (1+2+3)	180 170€	149 318 €

- Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « avenir entreprise » du Conseil Départemental.

Pour ce projet aucun autre financeur n'a été sollicité.

Le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- immobilier : une aide de **14 547 €**,
- matériel : une aide de **10 083 €**,

soit au total, une proposition de subvention d'un montant de 24 630 € pour un programme d'investissement sur 3 ans.

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- d'augmenter le chiffre d'affaires
- de réaliser une démarche export organisée
- de créer 3 emplois,

propose d'accorder à l'entreprise **SAS MICOULEAU**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention de **24 630 €** soit 13,67 % du coût total du programme (régime agro alimentaire).

IV– SARL ATELIER MECA GANEL à Montjoi (ECO 01600 FIES et ECO 01599 EIPE)

a) L'entreprise

L'atelier MECAGRIC basé à FAUROUX a fermé fin 2014 suite au départ à la retraite du gérant. Les activités de maintenance et de dépannage agricole importantes en zone rurale, font défaut dans ce secteur géographique. La CUMA de Montjoi, présidée par M. MARCHESI pâtit de l'absence de ce service. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de tout mettre en œuvre pour maintenir cette activité au sein du territoire.

La SARL ATELIER MECA GANEL a vu le jour le 09 février 2015 et est dirigée par deux co-gérants. L'atelier a repris le salarié de MECAGRIC.

b) Le projet

Le projet consiste à construire un local pour installer la nouvelle activité d'atelier mécanique et vente de matériel de motoculture et à acquérir le matériel nécessaire à l'activité de maintenance.

Le salarié mécanicien de l'ancien gérant a intégré la nouvelle structure.

c) Les investissements

Le coût total du projet s'élève à 41 665 € et se décompose ainsi :

	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
Immobilier		
Gros œuvre (bardage, éclairage, béton)	29 756 €	29 756 €
Sous-total (1)	29 756 €	29 756 €
Matériel		
Matériel mécanique	11 909 €	11 909 €
Sous-total (2)	11 909 €	11 909 €
TOTAL GENERAL (1+2)	41 665 €	41 665 €

d) Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « avenir entreprise » du Conseil Départemental.

La Communauté de Communes des Deux Rives pourrait intervenir à hauteur de 4 168 €.

Compte tenu des autres financeurs, le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- immobilier : une aide de **3 374 €**,
- matériel : une aide de **794 €**,

soit au total, une proposition de subvention d'un montant de 4 168 € pour un programme d'investissement sur 3 ans.

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- maintenir l'activité de service de mécanique agricole en zone rurale
- pérenniser l'emploi du mécanicien

propose d'accorder à l'entreprise **la SARL ATELIER MECA GANEL**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention de **4 168 €**

portant l'aide globale attribuée à ce projet, tous financeurs confondus, à **8 336 €** soit 20 % du coût total du programme (taux maximum autorisé).

V- SARL POMMES LOMAGNE à Castelsarrasin (ECO 01498 FIES)

a) L'entreprise

Michel ARBIA a repris en 1992 la station fruitière « Fructi-Garonne » (coopérative en cessation d'activité). Il s'est donné pour objectif de relancer et développer l'entreprise. Les plans de développement successifs ont conduit l'établissement à accroître l'activité par la création de nouveaux frigos et l'augmentation des volumes conditionnés.

L'entreprise compte 3 sites d'exploitation (production stockage conditionnement) répartis sur le Tarn-et-Garonne : Carrel, La Vallade, SOCAVAM. La principale activité concerne la pomme mais pour pallier aux creux d'activité, elle conditionne de façon marginale quelques prunes, poires et cerises.

Pommes Lomagne a vécu deux années consécutives compliquées :

- la « récolte 2012 » a été très médiocre en raison des conditions climatiques très mauvaises
- la « récolte 2013 » s'est traduite par un marché très morose et une production de moyenne qualité.

b) Le Projet

Le projet mené par Pommes Lomagne va se réaliser en deux phases avec un coût total de 4 592 375 €.

Le projet se décompose de la manière suivante :

- 1ère phase : aménagement intérieur pour zone de pré-calibrage et acquisition d'une pré-calibreuse
- 2ème phase : extension immobilière de 1 000 m² et aménagements extérieurs avec acquisition d'une nouvelle ligne de conditionnement.

Cette seconde étape fera l'objet d'un autre dossier de demande de subvention le moment venu.

c) Les Investissements

Ce présent dossier se limite à la 1ère phase et représente 1 934 246 € d'investissements.

	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
Immobilier		
Panneaux	12 433 €	12 433 €
Tôles	10 350 €	10 350 €
Génie civil	71 122 €	71 122 €
Branchement d'eau	8 143 €	8 143 €
Electricité	22 270 €	22 270 €
Réseau d'air	6 652 €	6 652 €
Plafond	3 276 €	3 276 €
Sous-total immobilier (1)	134 246 €	134 246 €
Matériel		
Pré-calibrage	1 800 000 €	0 €
Sous-total matériel (2)	1 800 000,00 €	0 €
TOTAL GENERAL HT (1+2)	1 934 246 €	134 246 €

d) Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « avenir entreprise » du Conseil Départemental.

La Région a accordé une subvention de 180 000 €.

Compte tenu des positions, notamment de la Région, le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- immobilier : une aide de **40 273 €**, sur une assiette éligible de 134 246 €

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- d'augmenter le chiffre d'affaires de 25 % sur 4 ans
- de créer 10 emplois (saisonniers 10 mois sur 12) pour préparer les containers et l'ouverture du marché algérien
- de créer un emploi de technicien et un poste de commercial en Espagne-Portugal,

propose d'accorder à l'entreprise **la SARLPOMMES LOMAGNE**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention de **40 273 €**

portant l'aide globale attribuée à ce projet, tous financeurs confondus, à **220 273 €** soit 11,38 % du coût total du programme (régime agro alimentaire).

VI– SAS PRISMADD à Montauban (ECO 01567 FIES, ECO 01566 EIPE et ECO 01568 FIEA)

a) L'entreprise

La société Prismadd a été créée en juillet 2014 par :

- Philippe Rivière (ancien responsable de la chaîne d'approvisionnement chez Aubert et Duval Distribution et Directeur des ventes chez Rhonatec),
- et la famille Farella (propriétaire de l'entreprise Farella SA à Montauban).

La société est spécialisée dans la conception et la fabrication industrielle de pièces d'impression 3D métal (alu, titane, inconel) et plastique pour le marché aéronautique.

Les clients visés sont le groupe Airbus, Safran, AéroliA, Sogerma, Latécoère, ainsi que MHI et IHI Corporation, qui sont des sous-traitants de Boeing au Japon.

Ses premiers contrats sont déjà en cours de réalisation avec Airbus.

Prismadd propose une offre globale, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'au produit fini en passant par la production et le traitement de fichiers 3D, la fabrication, la finition éventuelle par usinage, le contrôle et la distribution.

Dans ce contexte, Prismadd représente un premier pas dans la construction d'une filière française industrielle d'impression 3D pour l'aéronautique, et constitue une opportunité majeure pour le territoire de Tarn-et-Garonne.

b) Le projet

Le projet d'investissement porte sur l'installation de l'entreprise et l'acquisition d'outils de production performants. Le projet se décline en plusieurs volets :

- le volet immobilier consiste en l'aménagement des locaux,
- le volet matériel comprend l'acquisition de plusieurs imprimantes 3D métal et plastique, et d'un bras laser pour scanner les pièces en 3 dimensions,
- le volet immatériel porte sur les logiciels de production et d'optimisation associés aux machines.

Tout le parc machine est financé par crédit-bail, et les aménagements immobiliers sont financés par emprunt.

c) Les investissements

Le coût total du projet s'élève à 3,4 M€. L'assiette éligible départementale est de 502 K€ et se décompose ainsi :

Immobilier	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
Création du local	30 836 €	30 836 €
Electricité	7 864 €	7 864 €
Climatisation	7 100 €	7 100 €
Porte	1 300 €	1 300 €
Fenêtres	1 472 €	1 472 €
Création d'ouvertures	3 000 €	3 000 €
Pose de films	175 €	175 €
Sous-total (1)	51 747 €	51 747 €
Matériel		
Fortus 900 (1)	384 784 €	384 784 €
Fortus 900 (2)	384 784 €	0 €
ProX300	589 925 €	0 €
ProX400	1 433 650 €	0 €

ProX500	438 675 €	0 €
Bras laser	71 165 €	0 €
Sous-total (2)	3 302 983 €	384 784 €
Immatériel		
Logiciels	66 408 €	66 408 €
Bilan carbone	5 000 €	0 €
Sous-total (3)	71 408 €	66 408 €
TOTAL GENERAL (1+2+3)	3 426 138 €	502 939 €

d) Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Départemental.

La Région et le FEDER interviendraient par le biais d'une avance remboursable de 600 000 €.

Le Grand Montauban a accordé, à parité avec le Conseil Départemental, une subvention de 45 349 €.

Compte tenu des positions des autres financeurs (FEDER, Conseil Régional, Communauté d'agglomération du Grand Montauban), le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- immobilier : une aide de **10 349 €**,
- matériel : une aide de **25 000 €**,
- immatériel : une aide de **10 000 €**

soit au total, une proposition de subvention d'un montant de 45 349 € pour un programme d'investissement sur 3 ans.

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- de développer un chiffre d'affaires pour dépasser le million d'euros en 3 ans,

- de créer 3 emplois,
- de mettre en place une filière française industrielle d'impression 3D pour l'aéronautique, grâce à une stratégie d'ouverture et d'intégration des acteurs majeurs dans ce domaine.

propose d'accorder à l'entreprise **la SAS PRISMADD**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention totale de **45 349 €**,

portant l'aide globale attribuée à ce projet (communauté d'agglomération de Montauban et Conseil Départemental) à **90 698 €** soit 2,6 % du coût total du programme.

VII- SAS CANCEL DISTRIBUTION à Montauban (ECO 01604 FIES, ECO 01603 EIPE)

a) L'entreprise

La SAS a été créée en 2001. L'entreprise emploie 23 personnes dont 10 agents chargés de la production.

L'entreprise réalise le tri, le calibrage, le stockage, le conditionnement et la commercialisation de fruits. Elle se situe dans la continuité d'une exploitation fruitière locale et familiale : la SCEA Cancel Fruits qui exploite 25 ha (15 ha de prunes et 10 ha de raisin de table).

L'entreprise conditionne près de 9 000 Tonnes, dont 50 % des prunes, 30 % des kiwis et 15 % du raisin. Le reste concerne divers fruits d'été et d'hiver.

L'entreprise cherche toujours à s'adapter aux besoins des consommateurs, c'est la raison pour laquelle elle souhaite proposer des nouveaux conditionnements de fruits en part individuelle (2 ou 3 fruits/boites ou sachets) et petit conditionnement comme des barquettes.

2). Le projet

Le projet va se dérouler en deux phases. La première phase concerne des investissements sur le site de Moissac (investissements matériels) et sur le site de Montesquieu (aménagement immobiliers et investissements matériels).

La phase 2 concernera une extension immobilière sur le site de Montesquieu et fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention auprès du Département et de la Région

- **Objectifs**

- rester leader dans le domaine de la prune
- Réorganiser la station fruitière avec création de bureaux
- améliorer la conservation des fruits
- fidéliser les clients et conquérir de nouveaux marchés à l'export

c) Les investissements

Le coût total du projet s'élève à 412 436 € et se décompose ainsi :

Immobilier	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
Architecte + étude de sol + VRD	22 682 €	12 200 €
Construction	35 561 €	35 561 €
Cellule froid	26 251 €	26 251 €
Sous-total (1)	84 494 €	74 012 €
Matériel		
Calibreuse + chariot	161 900 €	0 €
flowpackeuse	48 542 €	48 542 €
Ligne barquettes	117 500 €	117 500 €
Sous-total (2)	327 942 €	166 042 €
TOTAL GENERAL (1+2)	412 436 €	240 054 €

d) Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « avenir entreprise » du Conseil Départemental.

Le Conseil Régional interviendra à hauteur de 59 298 € et le FEADER à hauteur de 66 867 €.

Compte tenu des positions des autres financeurs (FEADER, Conseil Régional), le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- immobilier : une aide de **22 204 €**,
- matériel : une aide de **16 603 €**,

soit au total, une proposition de subvention d'un montant de 38 807 € pour un programme d'investissement sur 3 ans.

Le taux de subvention tous financeurs confondus s'élève à environ 40 % sur le total des investissements.

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- d'augmenter son chiffre d'affaires de 12%
- de diminuer la facture d'électricité de 60 000 €/an
- de créer 3 emplois

propose d'accorder à l'entreprise **la SAS DISTRIBUTION CANCEL FRUITS**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention totale de **38 807 €**,

portant l'aide globale attribuée à ce projet, tous financeurs confondus, à **164 972 €** soit 40 % du coût total du programme (régime agroalimentaire).

VIII – SAS BOYER à Moissac (ECO 01636 EIPE)

a) L'entreprise

Claude Boyer, exploitant agricole, dépose la marque Philibon en 1963 pour accompagner ses débuts dans le conditionnement des melons. En 1992, il fonde la société BOYER SA à Moissac et élargit sa production (prunes, raisins, ananas). En 2010, BOYER devient une SAS à directoire.

La société BOYER est spécialisée dans le négoce, le conditionnement et l'expédition de fruits et légumes. Elle produit, achète, conditionne et commercialise ses produits et notamment, la prune de table, le melon et le raisin.

b) Le projet

Le projet porte sur l'acquisition d'un équipement optique permettant de déceler le taux de sucre par vision infra rouge et sans manipulation des fruits (prunes et melons). Le tri des fruits est ainsi optimisé, leur qualité est supérieure, les producteurs peuvent les vendre plus cher et le consommateur a un produit de meilleure qualité.

c) Les investissements

Le coût total du projet s'élève à 235 327 € et se décompose ainsi :

Matériel	A réaliser	Retenu Conseil Départemental
NIR InsightRH pour melons	78 834 €	78 834 €
NIR InsightRH pour prunes	156 493 €	156 493 €
TOTAL GENERAL	235 327 €	235 327 €

d) Le financement du projet

Ces investissements sont éligibles à la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Départemental.

La Région et le FEADER sont également sollicités sur ce projet, à hauteur de 75 379 €.

Compte tenu des positions des autres financeurs, le Conseil Départemental pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique *Avenir Entreprise* :

- matériel : une aide de **18 750 €**.

e) Avis du Comité « Avenir entreprise »

Après examen de la demande, le comité « Avenir Entreprise » dans sa séance du **17 septembre 2015**, considérant que ces investissements permettront :

- de créer 7 emplois : 5 agents techniques, un administratif et un commercial,
- d'augmenter le chiffre d'affaires,
- d'améliorer la qualité des fruits,
- de renforcer le positionnement sur le marché,

propose d'accorder à l'entreprise **la SAS BOYER**, au titre de ce programme d'investissement, une subvention totale de **18 750 €**,

portant l'aide globale attribuée à ce projet, tous financeurs confondus, à **94 129 €** soit 40 % du coût total du programme (régime agroalimentaire).

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours :

- sur l'article 20422, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en immobilier.

Autorisation de programme (FIES) 2015	400 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	271 239 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	127 673 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	398 912 €
Disponible	1 088 €

- sur l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel.

Autorisation de programme (EIPE) 2015	140 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	33 247 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	77 175 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	110 422 €
Disponible	29 578 €

- sur l'article 20421, sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en immatériel.

Autorisation de programme (FIEA) 2015	30 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	4 618 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	10 000 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	14 618 €
Disponible	15 382 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité « Avenir Entreprise » réuni le 17 septembre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les subventions départementales suivantes pour un montant global de 214 848 € :

- **Investissements immobiliers :**

- 7 512 € à l'entreprise « GAEC DES TILLEULS » à Saint Nauphary,
 - 29 414 € à l'entreprise « SICA SAINT MICHEL » à Moissac,
 - 14 547 € à l'entreprise « SAS MICOULEAU » à Beaumont de Lomagne,
 - 3 374 € à l'entreprise « SARL ATELIER MECA GANEL » à Montjoi,
 - 40 273 € à l'entreprise « SARL POMMES LOMAGNE » à Castelsarrasin, sous réserve de vérifier que la situation financière de la société et relations financières avec les producteurs aient été assainies,
 - 10 349 € à l'entreprise « SAS PRISMADD » à Montauban,
 - 22 204 € à l'entreprise « SAS DISTRIBUTION CANCEL FRUITS » à Montesquieu.
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 20422, sous-fonction 93.

- **2. Investissements en matériel :**

- 5 945 € à l'entreprise « GAEC DES TILLEULS » à Saint Nauphary,
- 10 083 € à l'entreprise « SAS MICOULEAU » à Beaumont de Lomagne,
- 794 € à l'entreprise « SARL ATELIER MECA GANEL » à Montjoi,
- 25 000 € à l'entreprise « SAS PRISMADD » à Montauban,
- 16 603 € à l'entreprise « SAS DISTRIBUTION CANCEL FRUITS » à Montesquieu,
- 18 750 € à l'entreprise « SAS BOYER » à Moissac.

- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 20421, sous-fonction 93 ;

3. Investissements immatériels :

- 10 000 € à l'entreprise « SAS PRISMADD» à Montauban,

- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 20421, sous-fonction 93.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC